

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Lundi 16 Novembre 2020,

Par le présent, la Fédération La Ligue Citoyenne et son réseau alertent et s'opposent à plusieurs articles de la proposition de loi dite de "**sécurité globale**" qui sera présentée **le 17 novembre 2020 à l'Assemblée nationale**. En effet, depuis plusieurs années, les politiques en place n'ont eu de cesse de dégrader et d'attaquer les libertés individuelles et l'expression des citoyens.

Les méthodes répressives exercées dans le quotidien des citoyens atteignent aujourd'hui, des sommets et n'épargnent plus personne. Avec les décrets et lois d'exceptions motivées par des états d'urgence qui apparaissent hors de tout contrôle, il est devenu commun qu'un citoyen soit violemment réprimé ou sommé de se taire par la force mais aussi par la censure. Les milliers de citoyens blessés, retenus dans des nasses, enfermés à ciel ouvert pendant des heures entières en violation intégrale de tout droit.

Tout cela est parfaitement ignoré des politiques et des grands médias. Bon nombre de citoyens ont saisi l'IGPN, sans aucun succès. Les tribunaux qui ne sont plus indépendants du pouvoir politique dans les faits se sont attachés à produire une justice d'exception pour réprimer et terroriser l'exercice de l'expression des citoyens. Les institutions chargées du contrôle des pouvoirs ont été systématiquement désavouées et ignorées (Défenseur des droits, commissions d'enquêtes, CNDP).

Le gouvernement et ses sympathisants de la classe politique bafouent les Droits de l'Homme en restreignant les libertés fondamentales et installent lentement mais sûrement un système liberticide. L'état d'urgence sanitaire et sécuritaire permet aujourd'hui à quelques hommes de faire la loi en dépit de tout contrôle et du moindre respect des institutions républicaines.

Cette loi liberticide que nous dénonçons :

- Permettra la transmission des vidéos enregistrées en temps réel par les caméras individuelles de chaque brigade de police et de gendarmerie, ouvrant la voie à la vidéosurveillance automatisée et particulièrement à la **reconnaissance faciale généralisée** (Art.21);
- Favorisera la surveillance de masse de nos rues par des drones, ce qui n'augmentera pas la protection de la population mais servira surtout à renforcer des stratégies violentes de maintien de l'ordre, visant notamment à épuiser et **dissuader les manifestants d'exercer leur liberté fondamentale** d'exprimer leurs opinions (Art 22);
- Dissuadera la population de collecter des preuves ou de diffuser des images de violences policières, puisque dans l'article concerné (Art.24), cette diffusion est de facto associée à la notion d'atteinte volontaire à l'intégrité physique des agents filmés. Une notion volontairement floue qui vise, en réalité et en pratique, à **empêcher presque toute captation d'images** de policiers et de gendarmes, en violation totale de la liberté fondamentale de la population d'être informée des pratiques et dérives des institutions publiques chargées de les protéger.

En solidarité, la Fédération La Ligue Citoyenne soutient les mobilisations citoyennes visant à dénoncer ces pratiques, prévues du 17 au 20 novembre 2020, période d'examen de cette loi.

Fédération La Ligue Citoyenne

